

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Fabienne Monbaron*

*Date de dépôt : 20 mai 2021*

## **Question écrite**

**Quelle gestion cantonale pour le déplacement et l'entreposage des terres ainsi que le traitement des excavations dans le cadre des projets de construction ?**

Le 29 novembre 2020, la population genevoise refusait par 65,5% des voix le projet de déclassement du site occupé par la Sablière du Cannelet SA, à Athenaz sur la commune d'Avusy<sup>1</sup>, avec pour conséquence d'obliger le canton à trouver une autre solution pour traiter 25% des déchets issus de chantiers.

Se pose en parallèle la question de savoir comment le canton gère la problématique de la gestion des mouvements de terre puis du traitement des excavations des chantiers, nombreux vu l'accroissement des projets de construction sur notre canton.

Dans le cadre de certains projets, et notamment de ce que l'on appelle « les grands projets », des collaborations doivent être possibles avec les agriculteurs afin de pouvoir fournir à ceux qui le souhaitent de la bonne terre issue des couches supérieures de certaines excavations de chantier. Toutefois, il semble que le canton ne possède pas de registre des agriculteurs intéressés et que, dès lors, peu de noms sont transmis aux maîtres d'ouvrages.

Il s'avère également que, même dans un but de limitation des rotations de camions, le canton n'autorise pas l'utilisation des terrains agricoles adjacents aux projets de construction, pourtant déclassés, en vue d'un dépôt provisoire des excavations de chantier avant leur traitement ou leur réutilisation ultérieure sur site.

---

<sup>1</sup> Vu sur Le Temps, édition en ligne du 29 novembre 2020 : <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-exportera-dechets-chantier>

Par ailleurs, le canton dispose d'un plan directeur des gravières, mis à jour une première fois en 1999, puis une seconde en 2009. Dans celui-ci, il n'est aucunement fait mention des excavations liées aux grands projets de construction<sup>2</sup>.

A ce titre, il est juste de se questionner sur la stratégie cantonale en matière de gestion des terres et de traitement des excavations des chantiers et gravières.

Le Conseil d'Etat est donc respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Existe-t-il une stratégie cantonale claire en matière de gestion des mouvements de terres générés par les chantiers de construction ?**
- 2. Le canton dispose-t-il d'un registre d'agriculteurs intéressés à recevoir la couche de « bonne terre agricole » prélevée lors des excavations ? Le cas échéant, a-t-il mis en place une stratégie de collaboration en la matière, tant avec les agriculteurs qu'avec les maîtres d'ouvrage ?**
- 3. Existe-t-il une stratégie cantonale claire en matière de lieu de traitement des excavations non réutilisables des chantiers ?**
- 4. Le canton envisage-t-il d'actualiser le plan directeur cantonal des gravières afin de tenir compte dans celui-ci du traitement des excavations de terres issues des projets de construction ? Si oui, dans quel délai ?**

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.

---

<sup>2</sup> Vu sur : <https://www.ge.ch/document/15015/telecharger>